



DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL DE  
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction  
administration ; bureau réglementation, marchés.*

DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL DE  
L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction administra-  
tive et financière ; bureau des affaires administrati-  
ves et contractuelles.*

**AVENANT N° 04-030.03/DEF/DCMAT/SDA/RM  
au protocole n° 04.030.00 du 13 mai 2004  
(BOC, p. 3171 ; BOEM 561 et 575-1) relatif aux  
conditions dans lesquelles l'armée de terre et  
l'armée de l'air assurent réciproquement le sou-  
tien logistique, la réparation et la maintenance de  
certains de leurs matériels.**

*Du 16 mai 2006.*

NOR D E F T 0 6 5 1 0 4 5 X

---

*Pièce jointe :*

Un appendice.

*Précédent modificatif :*

Avenant du 5 octobre 2005 (BOC, p. 7252).

*Classement dans l'édition méthodique :* n.i.BOEM

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PP,  
2006, texte 8.

---

Le protocole 04.030.00 du 13 mai 2004 est modifié  
comme suit :

ANNEXE V.

Remplacer l'appendice V.A par le nouvel appendice  
V.A ci-joint.

*Le général, directeur central du matériel de l'armée de  
l'air,*

Georges HOUZÉ.

*Le général, directeur central du matériel de l'armée de  
terre,*

Michel BERTHÉLÉMY.

APPENDICE V.A.

**LISTE DES MATÉRIELS D'ARMEMENT PETIT CALIBRE ET D'OPTIQUE COMMUNS « AIR, TERRE » <sup>(1)</sup>.**

Désignation.	Code EMAT.	Nomenclature.	Observation.
Fusil d'assaut MAS 5,56 F 1.	11322201 11322301		
Fusil de 7,62 mm modèle F2 de précision.	11313201 11313301		
Fusil à répétition PGM calibre 12,7 mm modèle F 1 pour tireur d'élite.	11341101		
Mitrailleuse MINIMI.	11402101		
Mitrailleuse ANF 1 7,62.	115231		
Mitrailleuse cal. 50 CRC.	115481		
Canon de 20 mm M 621.	17121301		
Canon de 20 mm F 2 tous types.	17131101 à 17141301		
Couloir d'évacuation maillons pour canons de 20 mm.		1005 14 380 2457	
Lance-grenades individuel modèle F1.	11721201		
Simulateur de tir de combat pour armes légères (STCAL).			
Tourelleau T 20-13 type H pour VIB.			La mise en place des rechanges spécifiques du T 20-13 type H par rapport au T 20-1 type J sera à demander à la DCMA sous réserve du présent protocole.
Tourelleau T20 CAPRE pour VER.			Les rechanges spécifiques seront à demander à la DCMAA sous réserve du présent protocole.
Lunette APX L 806-4 pour fusil FR - F 2.		1240 14 429 9582	

(1) Le soutien des matériels sera assuré dans les limites fixées par l'instruction 19500/DCMAT/SDT du 06 mai 1971 (n.i. BOC ; BOEM 564) modifiée, sur la gestion des matériels ressortissant au service du matériel de l'armée de terre, autres que les munitions.

Désignation.	Code EMAT.	Nomenclature.	Observation.
Lunette de bouche APX L 835.		1240 14 346 8366	
Lunette épiscopale M 399 pour VIB, VAB, VER.		1240 14 336 7577	
Jumelle DIPT 16.	14521301		
Jumelle laser TM 18/DLPC 1 A.	41281101		Par prélèvement jusqu'à épuisement des possibilités.
Jumelle laser TM 18 B DLPC compatible VIT et portable.	41281201		
Tubes intensificateurs pour OB 50 et TN 2-1 A.			25 tubes par an.
Tubes intensificateurs pour OB 44.			15 tubes par an.
Projecteur PH 9 sans filtre infrarouge.		1240 14 041 6404	
Jumelles LEICA VECTOR IV VIPER.			4 jumelles par an.
Jumelles IL OB70A LUCIE.		5855 14 480 5998	40 jumelles par an.
Chargeurs et boîtiers chargeurs accessoires et autres.			Armement concerné par le présent protocole.
Banc de test NG SCOVISION.			